

Modalités supplémentaires : Un PSA

Des modalités supplémentaires s'appliquent à certains services et équipements que nous fournissons et font partie des Modalités de service standard.

Modalités supplémentaires pour l'installation

1. Modalités de paiement. Si des travaux d'installation sont inclus dans le cadre de ce contrat et ne sont pas couverts par une entente séparée, vous acceptez de payer les frais indiqués dans notre proposition, avec une facturation mensuelle progressive selon le calendrier des valeurs fourni (« Calendrier des valeurs »). Si le Calendrier des valeurs inclut un dépôt, il doit être payé dans les 30 jours suivant la signature de ce contrat et nous ne commencerons les travaux qu'après réception du dépôt. Les montants restants seront facturés progressivement tout au long du projet. La facturation progressive peut inclure des paiements pour les matériaux, biens, équipements (commandés, livrés ou stockés) et pour tout travail sur site ou hors site tel que la préconception, l'ingénierie ou l'installation. Toutes les factures seront envoyées par courriel et les paiements sont dus 30 jours après la date de la facture via virement électronique /chambre de compensation automatisée. Le paiement est requis avant que nous activions le système et fournissons tout autre service en vertu de ce contrat.

2. Garantie. Nous garantissons que tout équipement (autre que l'équipement de sécurité) fabriqué par nous est exempt de défauts de matériaux et de fabrication et que tous les services seront effectués de manière professionnelle, pendant 18 mois après l'expédition ou 12 mois à compter de la date d'achèvement de l'installation, selon la première éventualité. Nous garantissons que l'équipement de sécurité tel que l'intrusion, l'accès et l'équipement vidéo est exempt de défauts de matériaux et de fabrication et que tous les services seront effectués de manière professionnelle, pendant une période de 90 jours à compter de la date d'achèvement de l'installation. Notre seule responsabilité et votre seul recours est de faire réexécuter les services défectueux ou de faire réparer ou remplacer l'équipement à notre choix. Tout logiciel vendu ou faisant partie de l'équipement vendu répondra raisonnablement à ses spécifications publiées au moment de la livraison et pendant 90 jours par la suite. Notre seule responsabilité est de fournir les mises à jour publiées pendant cette période de garantie. CES GARANTIES SONT EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

3. Modifications. Les modifications de la portée des travaux ou du calendrier doivent être approuvées par écrit par nous. Tout ajustement de coût sera convenu par écrit avant le début des travaux. Si aucune entente n'est conclue au préalable et que nous procédons, notre estimation sera considérée comme acceptée. Vous paierez pour tout travail supplémentaire nécessaire en raison d'informations incomplètes ou inexactes que vous nous fournissez.

4. Calendrier. Nous établirons un calendrier d'achèvement mais ne sommes pas responsables des retards dans l'installation de l'équipement ou des conséquences des retards. Si vous souhaitez modifier le calendrier ou s'il y a des retards causés par vous, d'autres sous votre contrôle ou un événement de Force Majeure, nous pouvons émettre un ordre de modification pour ajuster la compensation et le calendrier.

5. Conditions du site. Nous ne sommes pas responsables des dommages dus à des inexactitudes dans les plans que vous fournissez, d'autres informations que vous fournissez, ou des conditions de site imprévues et pouvons également ajuster notre prix et notre calendrier en raison de ces facteurs. Vous êtes responsable de la restauration ou de la réparation des installations après l'achèvement de notre installation, y compris le colmatage ou la peinture, et de la conformité aux codes des installations.

6. Permis. Nous obtiendrons des licences et permis temporaires pour notre travail à vos frais. Vous êtes responsable de toutes les autres licences et permis.

7. Livraison. Les prix et la livraison sont F.O.B., première destination, avec le fret couvert par nous sauf accord contraire par écrit. Si l'équipement est endommagé en transit, nous agissons en tant que votre agent et gérons les réclamations avec la compagnie de fret à condition que vous nous informiez par écrit de tout dommage dans les 24 heures suivant la livraison. Les livraisons peuvent être effectuées et facturées par tranches. Vous devez signaler par écrit tout problème de

Modalités supplémentaires : Un PSA

livraison ou pénurie dans les 10 jours suivant la réception de l'expédition. Le non-sigalement dans ce délai signifie que vous acceptez la livraison et renoncez à toutes les réclamations. Toutes les dates de livraison sont approximatives.

8. Réclamations de projet. Toute réclamation contre nous doit être soumise par écrit dans les 10 jours suivant la survenance d'un problème, détaillant les bases de la réclamation, sinon vous y aurez renoncé.

9. Équipement appartenant à JCI. Si nous possédons l'équipement, nous pouvons le retirer ou l'abandonner après vous avoir informé lorsque les services prennent fin et nous ne sommes pas tenus de réparer ou de redécorer les locaux. Ceci n'est pas une renonciation à notre droit de recouvrer les montants qui nous sont dus.

10. Aucun retour. Nous n'acceptons pas les retours d'équipement.

Modalités supplémentaires pour les services de test et d'inspection

1. Vos responsabilités. Nous supposons que votre équipement existant fonctionne. Si des réparations sont nécessaires avant que nous ne puissions entretenir l'équipement, nous demanderons votre approbation écrite avant de procéder, et vous paierez nos tarifs en vigueur ou selon ce que nous pourrions convenir autrement. Si vous refusez les réparations recommandées, nous ne sommes pas responsables des problèmes qui en découlent.

2. Conformité au code. Nous n'inspectons pas la conformité aux lois à moins que nous ayons une entente écrite à cet effet. Les autorités locales peuvent avoir des exigences supplémentaires et tous les services ou équipements supplémentaires nécessaires seront à vos frais.

3. Services hors du cadre. Sauf si inclus dans notre proposition, nos tests et inspections n'incluent pas la maintenance, les réparations, le remplacement de pièces, les ajustements ou la correction des déficiences. Nous ne sommes pas responsables des pannes d'équipement pendant les inspections dues à l'âge, à l'obsolescence ou à l'usure normale. Nous n'offrons pas de services relativement à des équipements qui sont sous terre, derrière des murs, à l'extérieur ou impliquant des câblages et tuyauteries électriques à moins que nous en convenions autrement par écrit.

4. Rapports. Nous vous fournirons une copie des rapports sur vos Équipements couverts et pouvons en partager une copie avec les autorités locales. Ces rapports mettent en évidence les défauts visibles pour vous aider à réduire les pertes de biens, mais ils ne garantissent pas qu'aucun problème ne surviendra. Vous êtes responsable de l'état et du fonctionnement de l'équipement.

Modalités supplémentaires pour la main-d'œuvre de réparation

Nous fournissons un service de maintenance pour les Équipements couverts, suivant nos pratiques standard. Pendant la durée du contrat, les Équipements couverts peuvent cesser de fonctionner pour diverses raisons. Si les services de réparation ne sont pas inclus dans notre proposition et que vous souhaitez que nous tentions de réparer les Équipements couverts, vous pouvez demander un devis pour réparer les Équipements couverts (« Services de réparation »). Les Services de réparation peuvent ne pas être disponibles, selon l'âge des Équipements couverts, la disponibilité des pièces de rechange ou d'autres raisons. Si nous ne pouvons pas réparer les Équipements couverts, nous pouvons suggérer de les remplacer et vous fournirons une proposition distincte sur demande. Les pièces non durables comme les coffrets, l'isolation et le câblage ne sont pas couvertes par les services de réparation.

Modalités supplémentaires pour les services d'équipements connectés

1. Les « Services d'équipements connectés » sont une plateforme logicielle qui utilise une connexion réseau pouvant fournir des services numériques pour surveiller les performances de votre équipement et aider à résoudre les problèmes ou vous fournir des conseils sur son état, ses performances ou ses dysfonctionnements potentiels.

2. Pour certains de nos équipements, ces services sont automatiquement activés à moins que vous ne nous demandiez par écrit de les désactiver ou que nous décidions de les arrêter. Nous fournirons un appareil qui nous appartient et que nous

Modalités supplémentaires : Un PSA

pouvons reprendre sans préavis, ou vous fournirez une connexion réseau. Si vous ne fournissez pas de connexion à distance et que nous devons envoyer un technicien, vous paierez la visite à nos tarifs en vigueur. Ces services ne préviennent pas tous les dysfonctionnements potentiels, n'assurent pas contre toutes les pertes, ni ne garantissent les performances. Ils n'incluent pas les services de surveillance d'alarme incendie, d'alarme de sécurité ou de vidéosurveillance décrits dans la section suivante.

Modalités supplémentaires pour les services de surveillance à distance et les services d'exploitation à distance

1. **Contacts.** Si vous achetez des services de surveillance ou des services d'exploitation à distance, vous devez nous fournir une liste de contacts pouvant prendre des décisions concernant les signaux d'alarme et autres notifications que nous recevons. Vous êtes seul responsable de la mise à jour de cette liste.
2. **Télesurveillance des alarmes incendie, des alarmes de sécurité et de la vidéosurveillance.**
 - a. **Signaux d'alarme.** Nous surveillerons les signaux d'alarme (« Services de télesurveillance ») tels que les alarmes incendie et de sécurité de vos Équipements couverts dans notre centre de télesurveillance (« CT »). Si nous recevons un signal d'alarme d'urgence, nous tenterons de notifier le personnel d'urgence tel que la police ou les pompiers et vos premiers contacts disponibles, comme déterminé par nous et basé sur nos procédures opérationnelles standard. Les signaux d'alarme peuvent devoir être confirmés par vidéo, réponse de garde ou d'autres moyens avant que le personnel d'urgence, tel que la police, ne réponde. Ces services peuvent être achetés séparément. Pour les signaux qui ne sont pas une urgence, nous tenterons de vous contacter ou la première personne disponible sur votre liste de contacts et pouvons vous notifier ou vos contacts par courriel ou SMS. Nous pouvons modifier notre réponse aux alarmes en raison de changements dans les lois ou les exigences d'assurance sans vous en informer.
 - b. **Enregistrements.** Vous acceptez que nous puissions enregistrer les appels téléphoniques entre vous, votre site ou vos contacts et nous, en confirmant que vous avez obtenu tous les consentements nécessaires. Nous ne sommes pas responsables de la maintenance de ces enregistrements, de leur qualité, de leur publication ou de l'absence d'enregistrement par notre CT.
 - c. **Fausses alarmes/Alarmes inutiles; Appels de service.** Vous devez maintenir votre système en bon état de fonctionnement, le tester mensuellement et nous informer immédiatement de tout problème. Vous paierez toutes les amendes et les coûts associés à toute fausse alarme, y compris les coûts évalués par le personnel d'urgence qui répond à un signal. Nous pouvons facturer des frais supplémentaires pour les fausses alarmes, un nombre excessif d'alarmes ou des appels de service inutiles que vous causez. Si nous continuons à recevoir de fausses alarmes ou un nombre excessif d'alarmes, nous pouvons résilier ce contrat, ces services ou prendre d'autres mesures.
 - d. **Surveillance vidéo à distance.**
 - i. **Votre équipement.** Vous devez obtenir et payer l'équipement nécessaire pour vous connecter à notre CT ainsi que toutes les autorisations, permis ou licences requis. Tout service, réparation ou entretien de l'équipement doit être acheté séparément.
 - ii. **Emplacement du système.** Vous êtes responsable de l'emplacement et du positionnement des caméras et de fournir un éclairage adéquat pour la visualisation des caméras.
 - iii. **Images.** Vous vous conformerez à toutes les lois pertinentes et êtes responsable de toutes les images produites ou capturées. Vous obtiendrez la permission de toute personne sur la vidéo pour que son image soit capturée, transmise ou utilisée. Vous nous indemniserez, défendrez et dégagez de toute responsabilité contre toute réclamation, coût ou dommage de tiers pour tout problème ou réclamation lié à

Modalités supplémentaires : Un PSA

ces images.

- iv. Signaux du système vidéo.** Lorsque votre système vidéo envoie un signal, nous pouvons confirmer qu'une urgence existe en utilisant des méthodes telles que l'activation vocale bidirectionnelle ou les services de garde avant de contacter le personnel d'urgence. Si nous croyons, à notre seule discrétion, qu'une urgence ou une condition d'alarme existe, nous tenterons de contacter le personnel d'urgence ou votre premier contact disponible, comme nous le déterminons. Si nous croyons qu'il n'y a pas d'urgence, nous ne contacterons pas le personnel d'urgence. Pour les conditions non urgentes, nous tenterons de vous contacter ou la première personne disponible sur votre liste de contacts et pouvons vous notifier ou vos contacts par courriel ou SMS. NOUS N'ARRÊTERONS NI NE DÉTIENDRONS AUCUNE PERSONNE à moins que nous n'en convenions par écrit.
 - v. Enregistrements.** Nous ne sommes pas responsables du système vidéo, de tout problème ou défaillance avec celui-ci ou des images capturées ou transmises. Nous ne garantissons pas la durée de conservation des images ni leur qualité.
 - vi. Services d'exploitation à distance.** Certains types d'automatisation de bâtiment, d'équipement HVAC, d'incendie et de sécurité peuvent être exploités, modifiés ou ajustés par nous à distance (« Services d'exploitation à distance »).
- 3. Réception des signaux.** Nous surveillons vos signaux par lignes téléphoniques ou internet. Nous avons besoin de signaux fonctionnels pour recevoir les signaux d'alarme, les données vocales ou les images, et pour exploiter votre équipement à distance. Ces méthodes de communication peuvent être interrompues ou compromises et entraîner l'absence de signaux envoyés ou reçus à notre CT. Cela peut se produire pour des raisons telles que des problèmes de réseau, une perte de puissance ou une défaillance de l'équipement. Nous vérifions si votre système d'alarme fonctionne avec votre service téléphonique/internet au moment de l'installation, mais les changements ultérieurs peuvent affecter les signaux. Vous pouvez acheter des services pour vous notifier lorsqu'il n'y a pas de transmission de signal par lignes téléphoniques. D'autres connexions peuvent interférer avec la transmission des signaux. Nous vous recommandons d'avoir une méthode de communication de secours avec notre CT. Si votre méthode de communication avec notre CT devient incompatible, vous devez passer à une autre méthode de communication à vos frais. Nous ne surveillerons pas les alarmes incendie ou de fumée à moins que vous n'utilisiez un service de télécommunication approuvé et vous devez vous assurer qu'il respecte les normes nationales d'alarme incendie et les codes locaux d'incendie. Vous êtes seul responsable de configurer et de maintenir l'accès si vous utilisez un fournisseur de services téléphoniques, sans fil ou autre que nous n'approuvons pas.
- 4. RISQUE DE PERTE.** NOUS NE GARANTISSONS PAS QUE LES SERVICES DE SURVEILLANCE À DISTANCE FONCTIONNERONT COMME PRÉVU, SERONT ININTERROMPUS OU SANS ERREUR OU PRÉVIENDRONT, DÉTECTERONT OU ENREGISTRERONT UN ÉVÉNEMENT DE DÉTECTION (TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS). LE RISQUE DE DOMMAGE, DE PERTE OU DE BLESSURE SUR VOTRE SITE SURVEILLÉ ET SON CONTENU VOUS APPARTIENT.
- 5. Télécommunications.** Vous êtes responsable de tous les frais et de nos coûts pour modifier ou reprogrammer vos systèmes ou services (par exemple, nouveaux indicatifs régionaux, équipement obsolète, nouvelles lois) pour continuer à fournir des services de surveillance à distance ou des services d'exploitation à distance en raison des changements apportés par les fournisseurs de télécommunications, les autorités ou le gouvernement.
- 6. Informations personnelles; Consentement à appeler, envoyer des SMS ou des courriels.** Vous confirmez que vous avez la permission de partager des informations personnelles avec nous, y compris votre liste de contacts. Vous nous autorisez à collecter, utiliser, partager et transférer ces informations pour gérer vos services et votre relation. Cela inclut la communication avec vos contacts par téléphone, courriel, SMS, messages automatisés pour des rendez-vous ou des offres. Vous acceptez que nous puissions partager ces informations avec nos sociétés affiliées et partenaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de votre pays, et qu'elles seront soumises aux lois de ces pays.
- 7. Renonciation à la garantie; Clause exonératoire.** Vous comprenez que:

Modalités supplémentaires : Un PSA

- a. Notre service est destiné à aider à réduire le risque d'événements de détection mais ne l'éliminera pas.
 - b. Nous ne sommes pas un assureur. Vous achèterez votre propre assurance pour les blessures, les décès et les dommages matériels. Ce risque vous incombe.
 - c. Le montant que vous nous payez correspond au coût des services de surveillance et n'est pas basé sur la valeur de votre propriété.
 - d. Nous ne sommes pas responsables des pertes dues à des dysfonctionnements ou des défaillances du système, même si nous sommes négligents ou ne remplissons pas nos obligations.
- 8. Indemnisation.** Si quelqu'un, y compris votre assureur, fait une réclamation ou intente une action en justice contre nous ou nos fournisseurs en relation avec les services, le système ou l'équipement ou l'une de leurs défaillances, vous nous indemniserez et dégagez de toute responsabilité, ainsi que nos fournisseurs, contre de telles réclamations, y compris les dommages, coûts, dépenses et frais juridiques. Vous nous ajouterez également à votre police d'assurance responsabilité civile générale en tant qu'assuré supplémentaire.
- 9. Limitation de responsabilité. VOUS VOUS FIEREZ À VOTRE PROPRE ASSURANCE POUR TOUTE PERTE, DOMMAGE OU BLESSURE LIÉE AUX ÉVÉNEMENTS QUE L'ÉQUIPEMENT OU LES SERVICES SONT DESTINÉS À DÉTECTER OU À ÉVITER, TELS QU'UN INCENDIE, UN CAMBRIOLAGE OU UN AUTRE TYPE D'ÉVÉNEMENT (« ÉVÉNEMENTS DE DÉTECTION »). NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE TOUTE PERTE, DOMMAGE OU BLESSURE DUE AUX ÉVÉNEMENTS DE DÉTECTION. VOUS RENONCEZ À TOUT DROIT DE NOUS RÉCLAMER POUR LES ÉVÉNEMENTS DE DÉTECTION, Y COMPRIS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE AUTRE PARTIE TEL QUE VOTRE ASSUREUR. SI NOUS SOMMES AUTREMENT TENUS RESPONSABLES EN RAISON DE NOS ACTES OU OMISSIONS OU D'UNE DÉFAILLANCE DE L'ÉQUIPEMENT OU DES SERVICES À QUELQUE ÉGARD QUE CE SOIT, NOTRE RESPONSABILITÉ EST LIMITÉE AU MOINDRE DES FRAIS DE SERVICE ANNUELS POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE OU 2500 \$ COMME SEUL RECOURS. CELA S'APPLIQUE QUELLE QUE SOIT LA CAUSE OU LA THÉORIE JURIDIQUE.**
- 10. Annulation.** Nous pouvons résilier les services de surveillance à distance et les services d'exploitation à distance immédiatement si notre CT ou nos systèmes sont substantiellement endommagés ou si nous ne pouvons pas connecter ou transmettre des alarmes entre votre site, notre CT et/ou le personnel d'urgence.

Exclusions de garantie

Le service de garantie ne couvre pas : (i) la peinture ou la finition de l'équipement; (ii) les fluctuations ou pannes de courant ou les interruptions de télécommunications/internet; (iii) les tests, inspections ou réparations des détecteurs de conduits, des détecteurs de faisceaux et des équipements UV/IR; (iv) la réparation ou le remplacement des conduits, des panneaux de contrôle et des variateurs de vitesse avec des pièces obsolètes, des boîtiers, des coffrets, des supports structurels, des remplissages/lattes/bassins de tours, des tuyauteries hydroniques et pneumatiques, des réfrigérants, des récipients, des joints, des tuyauteries, des fils dans des conduits ou des câbles enterrés qui ne sont généralement pas remplacés ou entretenus régulièrement; (v) l'élimination de l'huile des tuyauteries pneumatiques ou le drainage des tuyauteries mal inclinées; (vi) la surveillance incendie, le dégagement des blocages de glace ou le rechargement des systèmes de suppression; ou (vii) les dispositifs conçus pour échouer afin de protéger votre équipement, tels que les fusibles.